

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI FRANCE PME ETI - Part A

ISIN: FR0013523859

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq (5) ans, vise à générer une performance nette des frais de gestion supérieure à l'indice CAC Small (dividendes nets réinvestis – en euro) par des placements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations françaises, et notamment des ETI.

Le FCP, qui est de classification «Actions françaises», est en permanence investi à plus de 80% dans des actions de sociétés françaises dont la capitalisation est inférieure à deux (2) milliards d'euros et soit, le chiffre d'affaires annuel est inférieur à un virgule cinq (1,5) milliards d'euros, soit leur total de bilan n'excédant pas deux (2) milliards d'euros. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs à l'exclusion des secteurs suivants : la banque, la finance, l'assurance, le tabac, le transport et/ou la commercialisation d'armes chimiques biologiques, la production de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, toute activité liée directement au charbon, ainsi que les activités en violation avérée des principes du pacte mondial des Nations-Unies.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse des actions (approche «stock picking»), mise en place grâce à l'analyse financière des entreprises concernées et à la rencontre de leurs dirigeants. Pour les valeurs sélectionnées, la Société de Gestion établit un objectif de cours à l'achat et à la vente.

L'exposition actions peut légèrement dépasser 100% et rendre occasionnellement le compte d'espèces débiteur dans un contexte de liquidité sur les marchés actions particulièrement détérioré. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée et l'exposition actions, en direct, ne dépassera pas 110%.

Par ailleurs, le FCP se réserve la possibilité d'investir à titre accessoire dans des instruments du marché monétaire et obligataire avec échéance maximum.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de toutes classifications, dans le but de diversifier les investissements et/ou de gérer la trésorerie

Le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de son actif net.

L'univers d'investissement initial du FCP est constitué des valeurs appartenant à l'indice CAC Small. Le gérant peut sélectionner des valeurs en dehors de son indice dans la mesure où leur capitalisation est inférieure à 2 milliards d'euros, et soit leur chiffre d'affaire annuel est inférieur à 1.5 milliards d'euros, soit leur total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Dans le cadre d'une gestion de "stocking-picking", le gérant effectuera ses choix d'investissement sur la base des fondamentaux (stratégie d'investissement financière décrite ci-dessous) de chacun des titres choisis.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque actions, de l'exposer à des indices ou des secteurs d'activité, dans la limite de 100% de l'actif, de manière discrétionnaire.

Autres informations

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 10 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le FCP distribue le résultat net et/ou les plus-values à discrétion de la société de gestion.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Le FCP est classé article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son investissement majoritairement sur des actions de grandes capitalisations françaises.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité lié aux investissements en titres de petites capitalisations :

Toute opération d'achat ou vente sur les petites capitalisations, dont les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, peut entraîner d'importantes variations du marché et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,60 % de l'actif net TTC max*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC de la différence entre la performance du FCP et la performance de l'indicateur de référence**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs

*Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2021**.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

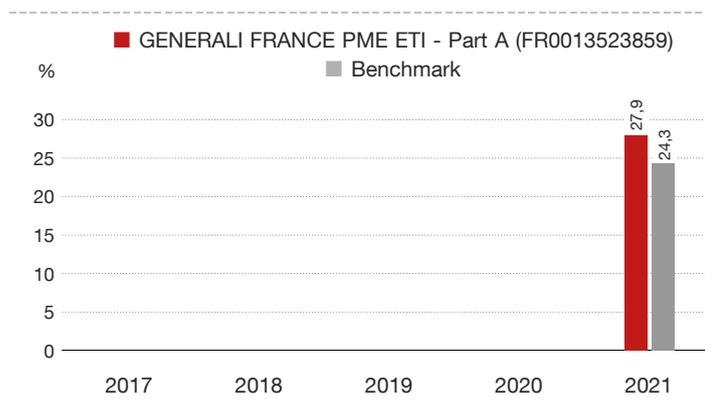
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - email : GI-information-web@generali-invest.com.

****Il est précisé que la commission de surperformance sera également perçue par la Société de Gestion dans l'hypothèse d'une performance négative mais supérieure à l'indicateur de référence**

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI FRANCE PME ETI - Part A a été créé en 22 juillet 2020 en tant que fonds professionnel spécialisé, fonds français de nature déclarative, c'est-à-dire, non soumis à agrément de l'AMF.

Depuis le 1er janvier 2022, GENERALI FRANCE PME ETI est devenu un OPCVM. Ce changement de statut juridique n'a pas modifié les seuils et ratios d'investissement du fonds étant donné qu'il a toujours respecté les règles d'investissement des OPCVM.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - email : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.